

initial; il a déclaré que la question de rendre permanente la charge d'Orateur est importante. J'ai, moi aussi, utilisé l'expression et préconisé la nécessité de cette mesure. J'insiste de nouveau là-dessus. Nous avons connu—et je n'assume aucune attitude provocante en ce moment—un Orateur qui est devenu le pantin et le robot du gouvernement au pouvoir en 1956, et nous craignons de confier à un Orateur non indépendant l'exercice des pouvoirs inhérents à cette limite de temps imposée à l'égard des débats. Voilà pourquoi, à mon avis, il nous faut procéder à la nomination d'un Orateur permanent.

J'ai proposé Son Honneur qui occupe aujourd'hui le fauteuil. Cela serait un commencement. Comment procéderions-nous? Monsieur l'Orateur, nous ne pouvons lier les législatures ultérieures, mais nous pouvons conclure un engagement d'honneur comme cela existe au Royaume-Uni. Je constate que Son Honneur, qui occupe le fauteuil temporairement, se désigne lui-même. Si ce n'était de votre modestie innée, je pourrais, avec vous, me joindre à ceux qui pourraient être choisis. (*Applaudissements*)

Le très hon. M. Diefenbaker: Nous avons un Orateur qui, d'après ce que l'on a dit, jouit du respect de tous les députés de la Chambre. N'est-ce pas le moment de nous engager dans cette voie? Le premier ministre a mentionné d'autres choix, dont l'honorable Roland Michener. Il n'est pas ici...

Une voix: Il est ici aujourd'hui.

Le très hon. M. Diefenbaker: ...et il faudrait qu'il soit élu au Parlement. On a aussi mentionné l'Orateur suppléant. Il a lui-même écarté sa candidature dans un discours prononcé à Cornwall, où il a déclaré qu'il ne voulait pas devenir l'Orateur permanent, qui serait, d'après lui, une sorte de fonctionnaire permanent. Il n'en était aucunement question, mais il a déclaré que le poste ne l'intéressait pas. Je reviens à ceci: si nous voulons que la Chambre fonctionne efficacement, commençons par avoir un Orateur permanent.

J'ai mentionné tout à l'heure que le premier ministre lui-même avait employé cette expression, et je suis sûr qu'il s'en souvient, alors qu'il a soulevé la question à la Chambre pour la première fois. Qu'on le fasse! Que le comité composé des divers leaders de la Chambre fasse la recommandation. Nous serons alors en mesure de savoir si Son Honneur accepterait. Jusqu'à présent, il n'a donné aucune indication. Et c'est tout à fait convenable. Il ne doit donner aucune indication.

[**Le très hon. M. Diefenbaker:**]

Un Orateur ne demande pas la nomination. En fait, l'essence même de la nomination au poste d'Orateur, c'est que celui-ci n'en veut pas. C'est pourquoi, une fois l'Orateur nommé par la Chambre, nous le poussons au fauteuil; car il fut un temps, monsieur l'Orateur, où occuper le fauteuil n'était pas un poste que chacun désirait, puisque trop souvent le sentier de la gloire menait au tombeau. En voilà la raison. Pour revenir au point que nous examinons, monsieur l'Orateur, j'espère que le gouvernement agira. Ne remettons pas la décision à plus tard. Nous reconnaissons tous en ce moment la nécessité de le faire. N'attendons pas jusqu'aux prochaines élections.

Il est d'autres questions dont j'aurais aimé parler, mais ce que j'ai voulu faire aujourd'hui, c'est tout simplement ceci. J'ai pris la parole pour répéter que nous désirons—moi, en particulier—rendre notre Chambre efficace.

Le député de Port-Arthur (M. Fisher) a dit qu'il ne fallait pas débattre la question. D'un jour à l'autre, j'admire beaucoup la double fonction qu'il occupe. Du haut de son Olympe, et dans les journaux, il assigne à chaque membre de la Chambre sa place, ses capacités et sa compétence.

● (4.30 p.m.)

L'hon. M. Churchill: Sauf qu'il s'oublie.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je dirai au député qu'il est donné au petit nombre de pouvoir regarder les autres du haut de sa grandeur, de signaler leurs faiblesses et de les classer selon leur compétence. C'est ainsi que tous les jours on traite les membres de la Chambre. Aucun autre journaliste ne peut agir ainsi, car aucun ne vit si près de nous. Les autres nous regardent de la tribune; lui, il est à notre niveau. Il peut donc parler avec cette liberté d'esprit que confèrent la connaissance et la sagesse. Il estime qu'il ne faut pas discuter de cette question, mais ce n'est pas l'avis général, Dieu merci.

J'espère que nous pourrions en arriver à une entente, car le débat n'a laissé voir aucune divergence de vues sur ce sujet. Mais ne croyez pas qu'après ces modifications tout ira comme sur des roulettes. Je répète ce que le ministre du Travail (M. MacEachen) a dit en 1963—modifier le Règlement n'est pas la solution et réduire le temps de parole de chaque député non plus. La situation est difficile car le Parlement compte une foule de partis et comme plusieurs d'entre eux veulent être sur le même pied que l'opposition